



France Travail : Régions de France en "appelle au Parlement" pour intégrer ses propositions dans le projet de loi

Régions de France renouvelle son opposition au projet de loi sur le plein-emploi adopté le 7 juin 2023 en Conseil des ministres, qui contient notamment la création de France Travail. L'association de collectivités "s'emploiera à convaincre les parlementaires de réécrire un texte flou et centralisateur". Au-delà des craintes déjà exprimées ([lire sur AEF info](#)) quant à une standardisation de la gouvernance et des outils, Régions de France formule des propositions sur le volet formation et la nouvelle POE simplifiée. Elle précise également les mesures qu'elle portera sur de la gouvernance.

"Les régions renouvellent leur opposition au projet de loi sur le plein-emploi adopté ce jour au Conseil des ministres", indique un communiqué de Régions de France diffusé le 7 juin 2023. "Les collectivités attendent une décentralisation claire et des transferts de compétences effectifs", déclare Carole Delga, présidente de l'association d'élus et présidente PS de la région Occitanie. Elle ajoute que "la régionalisation des compétences de l'emploi et de la formation professionnelle est le seul moyen d'atteindre demain le plein-emploi".

À la suite de son adoption en Conseil des ministres le 7 juin 2023, l'avant-projet de loi relatif à la création de France Travail continue de susciter l'inquiétude des régions. Elles y voient une perte de leur compétence exclusive sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi au profit d'une recentralisation par les outils et la gouvernance, qui les cantonneraient par ailleurs à un rôle d'opérateurs de l'État ([lire sur AEF info](#)).

Alors que le texte sera d'abord examiné en séance publique au Sénat au cours de la première quinzaine de juillet, Régions de France formule des propositions qu'elle entend soutenir auprès des députés et des sénateurs, notamment sur le volet formation, pour "amplifier les quelques avancées issues de la concertation Guilluy [1]", non reprises ou insuffisamment précisées dans le projet de loi selon les élus régionaux. Est concernée la nouvelle POE simplifiée et articulée à la contractualisation État-Région ainsi que l'achat de formations collectives par les seules régions.

une mobilisation concertée des aides individuelles a la formation

La nouvelle POE s'annonce comme la fusion des aides individuelles à la formation préalable à l'emploi que sont la POEI et l'AFPR, financées par Pôle emploi. Régions de France souhaite que la mobilisation de ces aides soit faite systématiquement en concertation avec la région dans le cadre du Crefop alors qu'en l'état actuel du projet de loi, en l'absence de conventionnement entre l'État et la région, l'État pourra organiser et financer des POE sans l'aval de la région, directement avec Pôle emploi ou les organismes publics et privés participant au SPE. Régions de France demande, dans la même

logique, que le pilotage des POEC soit assuré par les régions ou, à défaut, qu'il soit réintégré dans le programme régional de formation avec des moyens dédiés.

lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

Le projet de loi envisage une offre de services élargie au sein de France Travail en matière de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme pour améliorer la résolution des freins à l'emploi, "disponible et adaptée sur l'ensemble du territoire". Plus spécifiquement sur l'illectronisme, il s'agirait de développer une offre de formation à la maîtrise des compétences digitales de base, gérée directement par France Travail et accessible de la même façon à tous ceux qui en ont besoin.

Sur ce sujet, Régions de France insiste pour que les régions conservent le pilotage de l'achat de formations destinées aux personnes en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, et plus largement de formations en compétences de base. "L'État n'interviendrait que si une région décide de ne pas se saisir de la compétence", indique le communiqué.

marché national sur la formation à distance

Le projet de loi prévoit de conférer une compétence de principe à l'État en matière de financement et d'organisation de formations à destination des demandeurs d'emploi "réalisées exclusivement à distance" au regard de la nature "non territorialisée de la formation" et ceci, détaille l'[étude d'impact](#) associée au projet de loi, afin de lever les freins à la mobilité et d'autres freins possibles à l'entrée en formation.

Régions de France demande que ce "marché national formation à distance", qualifié ainsi dans son communiqué, soit supprimé pour ne pas entrer en concurrence avec le marché de la formation régional et le fragiliser. "Cela ne favorise pas la suite de parcours territorialisée pour les stagiaires" ajoute l'association de collectivités.

les mesures portées par régions de France sur la gouvernance de France travail

Au-delà de ses propositions sur le volet formation, Régions de France précise dans son communiqué les mesures qu'elle souhaite porter auprès des parlementaires sur la gouvernance de France Travail :

- Une coprésidence État-Région au niveau local, avec la possibilité pour les régions que le souhaitent de confier la coprésidence à une autre collectivité (proposition du rapport Guilly) ;
- La suppression de la signature par une région d'une charte d'engagement pour pouvoir coprésider un comité régional France Travail. À ce stade du projet de loi, seules les régions ayant accepté de signer seront habilitées en ce sens ;
- La suppression de la dérogation "inutile" permettant à un comité régional France Travail de reprendre les missions du Crefop, avec accord préalable du préfet et de la région ;
- Une représentation de la région au comité départemental France Travail pour proposer des "parcours sans couture" d'insertion jusqu'à l'emploi aux personnes qui en sont le plus éloignées, notamment aux bénéficiaires du RSA ;
- La modification de la composition du conseil d'administration national de France Travail, dans le respect du quadripartisme ; à ce stade, il est prévu que le CA de France Travail sera à l'identique de celui de Pôle emploi, avec un seul siège de titulaire pour Régions de France.

AEF info est un **groupe de presse professionnelle numérique et organisateur d'évènements**. AEF info produit tous les jours une information de haute qualité qui mobilise une équipe de **80 journalistes** spécialisés permanents à Paris et en régions.

C'est un outil de travail, d'aide à la décision, d'information et de documentation utilisé tous les jours par plus de **20 000 professionnels et 2 000 organisations abonnées** (médias, institutions, collectivités territoriales, entreprises, fédérations, syndicats, associations).

5 SERVICES D'INFORMATION, 18 DOMAINES ET 2 HEBDOS

Les cinq services d'information spécialisés d'AEF info diffusent (Social RH, Enseignement Recherche, Développement durable, Habitat & urbanisme, Sécurité Globale) à leurs abonnés un service d'information continue par courrier électronique et via l'application mobile. Être abonné à ces services, c'est avoir l'assurance d'être informé rapidement, précisément et objectivement des faits essentiels.

[Cliquez ici pour tester gratuitement les services d'information AEF info](#)
